



D Y N A C T I V E

**CHARTRE
DE L'ADHERENT**



Tout adhérent à l'association DYNACTIVE entend accepter la présente charte qui définit les engagements aux valeurs communes du club d'entreprises, et à approuver les statuts de l'association DYNACTIVE (<http://www.dynactive.fr/les-statuts.htm>).

I. Rappel des missions et finalités de l'Association DYNACTIVE

L'association a pour objet de :

- Regrouper et représenter les acteurs du tissu économique de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée ;
- Accroître les échanges et d'informations économiques entre les membres ;
- Favoriser la conquête de nouvelles activités et soutenir les créateurs d'entreprise ;
- Participer aux projets et aux actions menés par la communauté d'agglomération et contribuer par la même au développement économique du territoire de l'agglomération ;
- Etudier en concertation avec la communauté d'agglomération l'implantation dans les zones d'activités de toutes installations ou équipements communs aux adhérents, ayant pour but d'améliorer les conditions de vie et de travail des entreprises et de leur personnel, et la réalisation, l'organisation et la gestion de tels équipements communs ;
- Prendre toutes initiatives pour favoriser le développement économique et l'emploi dans les entreprises.

II. Critères d'éligibilité au club

- **Pourront devenir membres titulaires de l'association :**

Pour devenir membre titulaire de l'association, il faut adhérer aux statuts et à la présente charte et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit (formulaire papier) ou par voie électronique (adhésions en ligne via le site internet de l'association) puis soumises au Bureau, qui a charge de vérifier si les candidatures répondent aux exigences des statuts.

Pourront également devenir membres titulaires de l'association, les personnes morales, les personnes exerçant une profession libérale, les entreprises individuelles ou artisanales satisfaisant aux conditions ci-après précisées :

- Exerçant ou ayant exercé une activité industrielle, économique, commerciale ou de services ;
- Etablies ou ayant un intérêt dans le territoire de la communauté d'agglomération de Plaine Vallée ;
- Ayant acquitté la cotisation en vigueur ;
- Acceptant de contribuer à la réalisation de l'objet de l'association ;
- Agréées par le conseil d'administration à la majorité des voix.

Lors des réunions de l'association, l'entreprise peut être représentée par une ou plusieurs personnes de son choix.

- **Pourront devenir membres associés de l'association** les personnes physiques ou morales :
 - Qui s'engagent à contribuer au fonctionnement et au développement de l'association.
 - Agréées par le conseil d'administration à la majorité des voix.

Les membres associés sont dispensés de cotisation. Ils pourront assister aux conseils d'administration avec voix consultative.

Sur proposition d'un co-Président ou d'un vice-président et après accord du conseil d'administration, un membre associé peut être désigné membre du Conseil d'administration et prétendre à un poste de secrétaire ou de trésorier au sein du bureau.

- **Pourront devenir membres partenaires** les personnes morales, les organismes publics, les entreprises individuelles ou artisanales :
 - Acceptant de contribuer à la réalisation de l'objet de l'association ;
 - Agréés par le conseil d'administration à la majorité des voix.

III. Engagement aux valeurs communes du club

Ces valeurs communes ont pour but de donner à chacun des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités au sein de DYNACTIVE.

PROFESSIONNALISME

PARTENARIAT

- Avec les partenaires (aggllo...) en s'appuyant prioritairement sur le réseau

PRIVILEGIER L'INTERET GENERAL

ETRE FORCE DE PROPOSITION

TRANSPARENCE

- S'engager à faire connaître les « succès » / atouts / réussites obtenus grâce aux relations construites au sein du Club

AGIR DANS UN ETAT D'ESPRIT FAVORISANT LE PARTAGE - SOLIDARITE

- Lieu d'échange et de partage.
- Partage de problématiques, expériences, vécus dans le but d'en faire profiter d'autres.
- Faire savoir ce qu'il cherche à l'ensemble des autres membres du Club (communiquer, participer...)
- Répondre aux sollicitations des autres membres

ENGAGEMENT

- Participer activement à la vie du Club, aider à l'organisation des événements et à l'évolution du club.
- Favoriser la mise en relation en assurant le lien entre les personnes au sein du Club et en relayant les demandes des membres.

ENTREPRENEURIAT

CONVIVIALITE

- Réseau : rencontrer d'autres personnes. Les adhérents faisant parti du réseau s'engagent à être accessibles et joignables.

CONFIDENTIALITE - CONFIANCE

- Respecter la confidentialité des informations transmises dans le cadre d'un échange et de façon plus générale toutes informations confidentielles partagées au sein du Club.

- S'engager à mettre en œuvre tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations.

IMPLICATION

L'entreprise qui adhère au Club s'engage à participer, dans la mesure du possible, aux événements organisés par celui-ci.

ETHIQUE

- Respect des principes de la présente charte
- L'annuaire des membres n'est pas un outil de prospection et autre démarchage. A défaut, le bureau se réserve le droit de sanctionner le non-respect de cet engagement
- Pour entrer en contact avec un adhérent, chaque adhérent s'engage à respecter le principe de recommandation ou à profiter d'un premier contact lors des évènements, réunions du club (ou passer par le contact dynactive : contact@dynactive.fr).